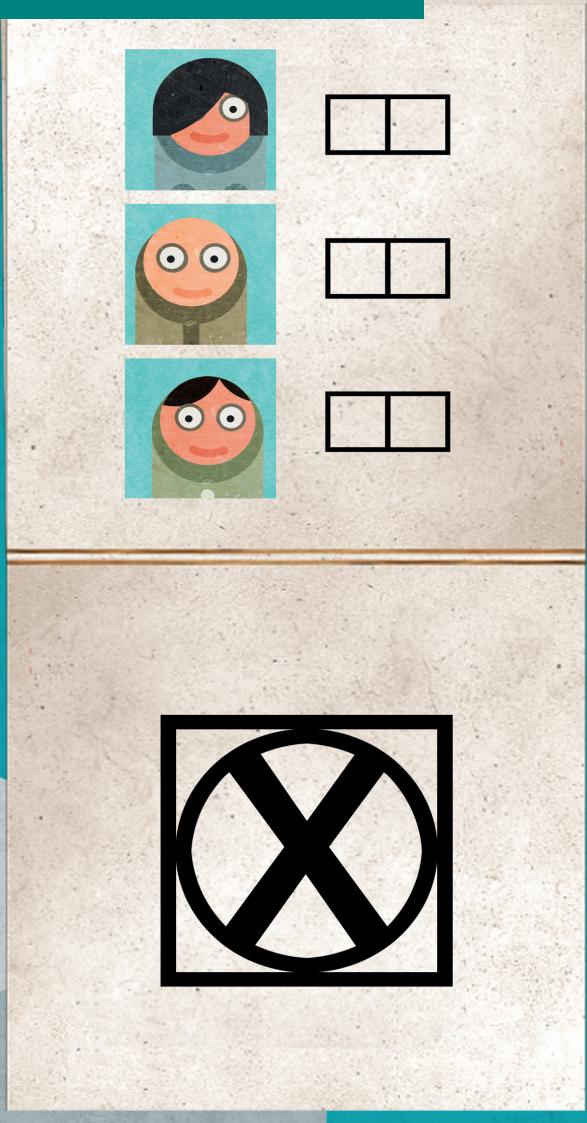
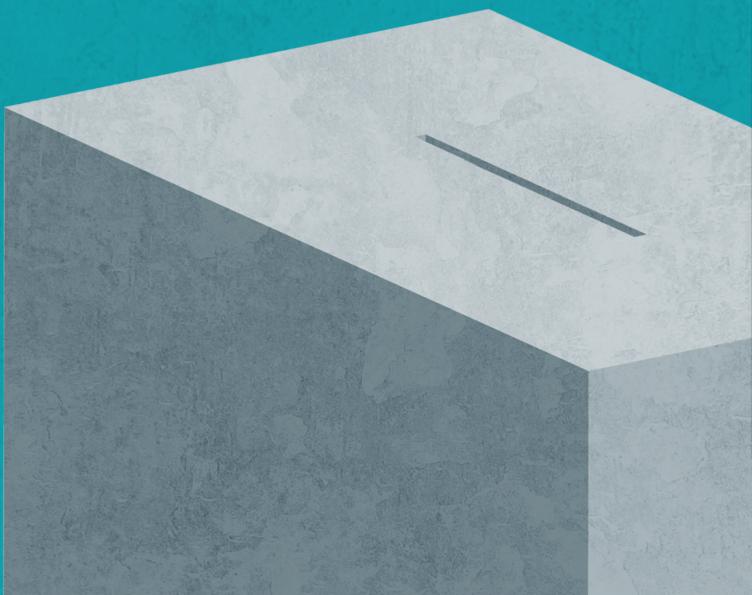


C'est quoi...

# Les élections ?



CARNET PÉDAGOGIQUE  
ACCOMPAGNANT LE FILM

AVEC FICHES À COPIER



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



---

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Marc Schoentgen  
Directeur du ZpB



---

### «La politique? C'est pour tout le monde!»

La transmission des valeurs démocratiques et la promotion de la participation sont aujourd'hui des missions plus importantes que jamais.

Pourtant, seuls celles et ceux qui sont bien informé(e)s et comprennent les tenants et les aboutissants des différentes thématiques peuvent réellement s'exprimer.

La Chambre des Députés en a conscience et souhaite apporter sa pierre au dialogue avec les citoyennes et citoyens en contribuant à les informer et en les aidant à se forger une opinion.

L'un de nos objectifs est de permettre aux élèves et aux étudiant(e)s de devenir des citoyen(ne)s responsables et de se forger une opinion critique sur les sujets politiques.

Il ne peut être atteint que grâce à un acteur neutre dédié qui met à disposition des supports éducatifs permettant de promouvoir les connaissances sur le système démocratique.

En collaboration avec la Chambre des Députés, six thèmes ont été sélectionnés pour transmettre des connaissances politiques de base de manière facilement compréhensible et mémorisable : la Chambre des Députés, la procédure législative, l'Union européenne, la démocratie, les élections et la participation citoyenne.

Nous espérons que vous aurez plaisir à visionner les films et à en débattre !

Le Zentrum für politische Bildung a placé son travail sous la devise «Demokratie léieren a liewen».

Où, si ce n'est au parlement, peut-on faire des bases et du fonctionnement de notre démocratie une réalité tangible ? La Chambre est donc un lieu d'apprentissage important pour les enfants et les adolescents.

Le ZpB est heureux de pouvoir présenter le résultat de la collaboration avec la Chambre des Députés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT).

Les six films d'animation ainsi que leurs livrets pédagogiques ont pour objectif de susciter un intérêt pour les nombreuses facettes d'une démocratie parlementaire.

Les films expliquent, illustrent et résument. Ils montrent également le travail du parlement qui n'est d'habitude pas visible. Les exercices des livrets incitent à se poser des questions, à faire des recherches en autonomie et à débattre. Nous sollicitons et nous favorisons ainsi l'esprit critique. Ainsi, la série «Politik? Fir jiddereen!» contribue à rendre compréhensible ce qui paraît complexe à première vue.

La Chambre des Députés, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Zentrum fir politesch Bildung ont élaboré six films d'animation en luxembourgeois, en allemand et en français. Ces films s'adressent aux enfants et aux adolescents, mais aussi aux adultes qui souhaitent s'informer sur le fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise. Tous les films peuvent être visionnés sur les sites [www.chd.lu](http://www.chd.lu), [www.script.lu](http://www.script.lu) et [www.zpb.lu](http://www.zpb.lu). Les livrets pédagogiques y sont également disponibles en téléchargement.

Ce livret bilingue s'adresse principalement aux enseignant(e)s et aux éducateurs/-trices qui souhaitent aborder en classe ou au sein du groupe de jeunes le sujet du film «Les élections». Les premières pages proposent des informations générales sur le sujet ainsi qu'un questionnaire sur le film. Le livret donne également des pistes supplémentaires permettant d'inciter les enfants et les adolescents à faire des recherches, à débattre et à s'engager. Enfin, ce support pédagogique contient plusieurs fiches de travail prêtes à copier et adaptées à différentes tranches d'âge. Des propositions de solutions peuvent être téléchargées sur [www.zpb.lu](http://www.zpb.lu).

Bien entendu, les films peuvent également servir à préparer une visite du parlement ou à en faire le bilan.

## Index

<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>Questionnaire sur le film</b>	<b>4</b>
<b>Pour aller plus loin</b>	<b>7</b>
<b>Fiches à copier</b>	<b>8</b>

## Mentions légales

### Éditeurs

#### Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg  
[www.chd.lu](http://www.chd.lu)  
(+352) 46 69 66 -1

#### SCRIPT

Service de Coordination  
de la recherche et de l'Innovation  
pédagogiques et technologiques  
28, route de Diekirch  
L-7220 Walferdange  
[www.script.lu](http://www.script.lu)  
(+352) 24 78 51 87

#### ZpB

Zentrum fir politesch Bildung,  
Fondation d'utilité publique,  
RCSL G236  
28, route de Diekirch  
L-7220 Walferdange  
[www.zpb.lu](http://www.zpb.lu)  
(+352) 24 77 52 72

### Mise en page

rose de claire, design.

### Illustrations

page de couverture © Claude Grosch  
autres illustrations © iStock

### Date des statistiques et des liens

Juin 2018

**ISBN** 978-2-9199526-2-5

Luxembourg, 2018

### Impression

WEPRINT, Luxembourg

### Traduction

Trans@, Steinfort



Cette œuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>.

Cette licence ne s'applique pas aux photos du Service information et presse (SIP). Les photos peuvent être utilisées à des fins pédagogiques et non commerciales. Prière de contacter le SIP en cas d'autre utilisation.

# Les élections

## Contexte :

**Les élections sont un outil important de participation et un élément indispensable de toute société démocratique. Avant toute élection, chaque citoyen(ne) a la possibilité de s'informer sur les idées et les positions des différents partis et candidat(e)s et de se demander qui représente au mieux ses intérêts. Le jour des élections, il/elle exprime sa volonté politique en exerçant son droit de vote.**

### Les élections législatives

Tous les cinq ans, 60 hommes et femmes sont élus au suffrage universel au parlement luxembourgeois. Ce sont les député(e)s: ils/elles siègent à la Chambre des Députés. Leur période d'activité, appelée mandat, est limitée à cinq ans.

### Les droits de vote actif et passif

Pour participer aux élections législatives en tant qu'électeur/-trice, il faut avoir la nationalité luxembourgeoise, être âgé(e) d'au moins 18 ans et disposer des droits politiques et civils, c'est-à-dire ne pas avoir été condamné(e) pour certains délits de droit commun.

Le droit de vote passif est soumis aux mêmes conditions, mais le/la candidat(e) doit résider au Luxembourg.

### Les circonscriptions électorales

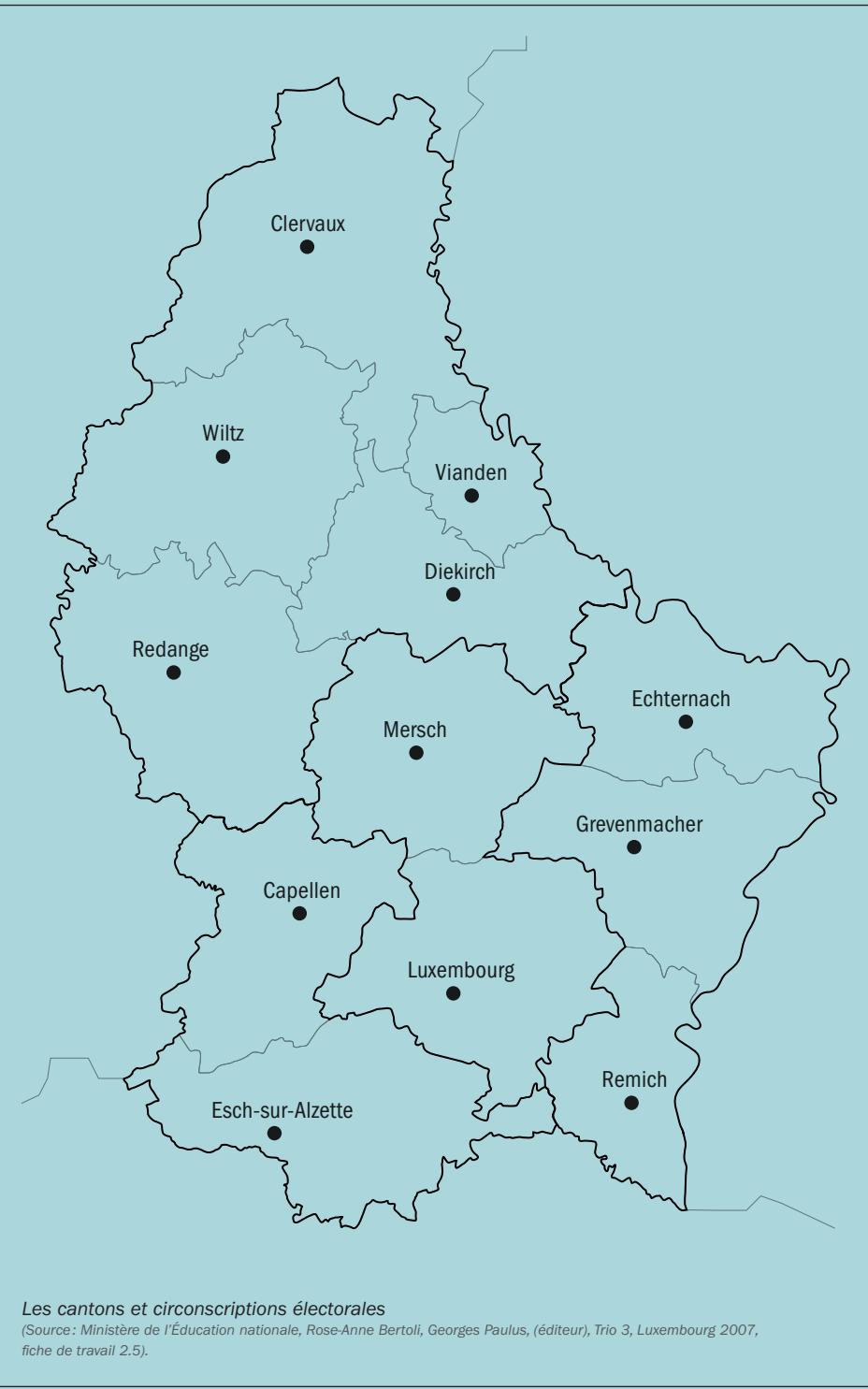
Le Luxembourg est divisé en quatre circonscriptions électorales.



**CIRCONSCRIPTIONS  
ÉLECTORALES AU LUXEMBOURG**

Nord, Centre, Sud, Est

**4**



#### Les cantons et circonscriptions électorales

(Source: Ministère de l'Éducation nationale, Rose-Anne Bertoli, Georges Paulus, (éditeur), Trio 3, Luxembourg 2007, fiche de travail 2.5).

## Les principes généraux des élections

Au Luxembourg, les élections sont

- libres: l'électeur/-trice choisit sans contrainte à qui il/elle accorde ses voix.
  - universelles: tou(te)s les Luxembourgeois/-es ont le droit de vote s'ils/si elles remplissent les conditions générales.
- Personne n'est exclu du scrutin pour des raisons sociales, politiques ou économiques.
- secrètes: l'électeur/-trice complète son bulletin de vote seul(e), dans un isoloir.
  - directes: les député(e)s sont élu(e)s directement par les citoyen(ne)s, et non par de grands électeurs, comme c'est le cas aux États-Unis.
  - obligatoires: le vote est obligatoire et toute abstention injustifiée est passible de sanction.

## La formation du gouvernement

Les citoyen(n)es ne choisissent pas directement les ministres et les secrétaires d'État. Le gouvernement est formé après les élections dans le cadre de négociations entre les partis.

Officiellement, la constitution donne au Grand-Duc ou à la Grande-Duchesse une totale liberté pour constituer le gouvernement, autrement dit pour nommer les ministres et les secrétaires d'État et créer des ministères. En pratique, le chef de l'État (le Grand-Duc/la Grande-Duchesse) désigne une personne, appelée formateur/-trice, et la charge de former le gouvernement. En général, le/la formateur/-trice est issu(e) des rangs du parti qui a remporté les élections. Il/Elle est chargé(e) de former un gouvernement qui aura l'appui d'une majorité parlementaire. Le nouveau gouvernement a besoin de la confiance d'une majorité de député(e)s pour obtenir également une majorité des voix à la Chambre.

### Qu'est-ce qu'une coalition ?

Si un parti obtient la majorité des sièges, il peut gouverner seul. En cas de besoin, deux ou plusieurs partis forment une coalition afin d'avoir la majorité à la Chambre des Députés.

des salariés. Dans les entreprises de plus de 15 salarié(e)s, on élit en même temps les délégations du personnel.

Les élections ne se limitent pas à la vie publique. La loi prévoit également l'élection de représentant(e)s des élèves, des parents et des enseignant(e)s ainsi que de délégué(e)s de classes dans les écoles secondaires. Les conseils d'administration ou les dirigeant(e)s des associations sportives et culturelles sont également élus par les membres.

### Qu'est-ce qu'un parti politique ?

Un parti est un groupe de personnes qui partagent les mêmes idées politiques. Il a comme objectif de gagner en influence et d'exercer le pouvoir afin de pouvoir réaliser ses idées.

## Autres élections au Luxembourg

Outre les élections législatives, d'autres élections sont organisées au Luxembourg lors desquelles les citoyen(ne)s élisent leurs représentant(e)s.

Tous les six ans, les élections communales permettent ainsi d'élire les conseillers/-ères communaux/-ales. Les député(e)s du parlement européen sont élu(e)s tous les cinq ans lors des élections européennes. Des élections sociales ont lieu régulièrement. Tous/Toutes les salarié(e)s (quelle que soit leur nationalité) élisent les membres de la chambre



Tous les cinq ans, 60 hommes et femmes sont élus à la Chambre des Députés.

**60**



Autres élections officielles au Luxembourg

**Élections communales**  
**Élections européennes**  
**Élections sociales**



**NORD**

Député(e)s

**9**



**CENTRE**

Député(e)s

**21**



**SUD**

Député(e)s

**23**



**EST**

Député(e)s

**7**

# Questionnaire sur le film

## Les élections parlementaires au Luxembourg

1

### À quelle intervalle les élections parlementaires ont-elles lieu au Luxembourg ?

**Coche  
la bonne  
réponse !**

- Tous les 3 ans
- Tous les 4 ans
- Tous les 5 ans
- Tous les 6 ans

2

### Qui a le droit de participer aux élections nationales ?

- L'ensemble des citoyen(ne)s de l'UE âgé(e)s d'au moins 18 ans et ayant leur résidence au Luxembourg
- Tous les hommes à partir de 21 ans
- L'ensemble des femmes et des hommes qui vivent au Luxembourg et sont âgés d'au moins 18 ans
- L'ensemble des femmes et des hommes de nationalité luxembourgeoise et âgés d'au moins 18 ans
- L'ensemble des femmes et des hommes qui vivent au Luxembourg et sont âgés d'au moins 16 ans

3

### Qu'est-ce qu'un parti politique et qu'est-ce qu'il fait ?

**Tu peux utiliser  
les mots  
 suivants :**

hommes et femmes,  
pouvoir, intérêts,  
commun, groupement,  
idées, réaliser

4

### Comment puis-je me renseigner sur les programmes politiques des différents partis et sur leurs objectifs ?

5

### Combien de député(e)s compte la Chambre des Députés ?

6

## Pourquoi le Luxembourg est-il divisé en quatre circonscriptions électorales ?

7

## Combien de député(e)s fournit chaque circonscription ?

**Relie**

**la circonscription au nombre correspondant.**

Nord	21
Centre	9
Sud	7
Est	23

8

## Quel était le critère pour déterminer le nombre de député(e)s par circonscription ?

**Une seule bonne réponse.**

- La superficie de la circonscription
- Le nombre d'habitants de la circonscription
- Le nombre de communes de la circonscription
- Le nombre de citoyen(ne)s luxembourgeois(es) de la circonscription

## Le jour des élections

9

## De combien de voix dispose l'électeur ?

- Autant de voix que la circonscription fournit de député(e)s
- 23 voix, pour que chacun puisse élire le même nombre de député(e)s

10

## Quelles sont les différentes manières de compléter un bulletin de vote ?

**Raye les mauvaises réponses.**

On peut voter pour un parti, c'est-à-dire une liste. Chaque candidat(e) de la liste reçoit alors une voix.

On peut voter pour un parti, c'est-à-dire une liste, et donner à un(e) candidat(e) de cette liste une voix supplémentaire.

Si on veut voter pour des candidat(e)s de différents partis, on peut aussi répartir ses voix sur deux listes maximum.

On peut également voter pour des candidat(e)s du même parti et leur accorder 1 ou 2 voix.

Si on veut voter pour des candidat(e)s de différents partis, on peut répartir ses voix sur plusieurs listes.

11

**Combien de sièges un parti doit-il remporter pour pouvoir gouverner seul ?**

- 25
- 30
- 31
- 42

**Que se passe-t-il après les élections si aucun des partis ne peut former seul un gouvernement ?**

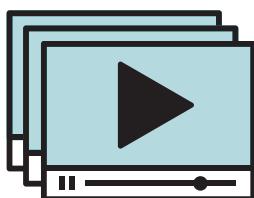
---

---

---

---

---



Tu veux revoir le film ? Aucun problème. Il est disponible en plusieurs langues sur les sites suivants :

[www.chd.lu](http://www.chd.lu)  
[www.zpb.lu](http://www.zpb.lu)  
[www.script.lu](http://www.script.lu)

# Pour aller plus loin

## Renseigne-toi!

- 1. Recherche la Loi électorale du 18 février 2003 sur le site internet [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu) et réponds aux questions suivantes :**
  - Quels sont les horaires d'ouverture du bureau de vote le jour des élections (art. 73 de la loi électorale) ?
  - Quels bulletins de vote sont considérés comme nuls (art. 147) ?
- 2. Pourquoi les bulletins de vote sur lesquels l'électeur/-trice a écrit ou dessiné quelque chose sont-ils considérés comme nuls ?**

## Fais-toi ta propre opinion !

- 1. Quelles sont les sources d'information que tu utiliserais en premier pour t'informer sur les partis et les candidat(e)s ?**
- 2. Pourquoi utiliserais-tu ces sources ?**
- 3. Quelles sont d'autres sources d'information ?**
- 4. Les différentes sources d'information sont-elles fiables ?**
- 5. Comment peut-on se faire une idée d'ensemble des programmes des partis politiques ?**

## Passe à l'action !

- 1. Discutez en petits groupes des critères qui sont pour vous les plus importants lorsque vous voteriez pour un(e) député(e) : compétence, sympathie, appartenance à un parti, sujets chers au/à la député(e), contact personnel, homme/femme, métier et formation, etc. Justifiez vos critères.**
- 2. Examine les programmes électoraux ou les programmes politiques des différents partis sur leurs sites internet. Note les trois sujets que tu trouves les plus importants et justifie ton choix.**

# Fiches à copier

## Les circonscriptions électoralles

1. Complète la carte avec

**Les cantons:**

Clervaux,  
Vianden,  
Mersch,  
Echternach,  
Grevenmacher,  
Capellen,  
Redange,  
Luxembourg,  
Diekirch,  
Wiltz,  
Remich,  
Esch-sur-Alzette

**Les circonscriptions électoralles:**

Nord  
Sud  
Centre  
Est

**Le nombre de député(e)s à élire:**

21, 9, 7, 23.

2. Colorie les quatre circonscriptions dans des couleurs différentes.

3. Dans quel canton et dans quelle circonscription électrale habites-tu?

4. Combien de député(e)s élit-on dans cette circonscription électrale?

5. Renseigne-toi sur les résultats des dernières élections parlementaires dans ta circonscription sur le site [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu).

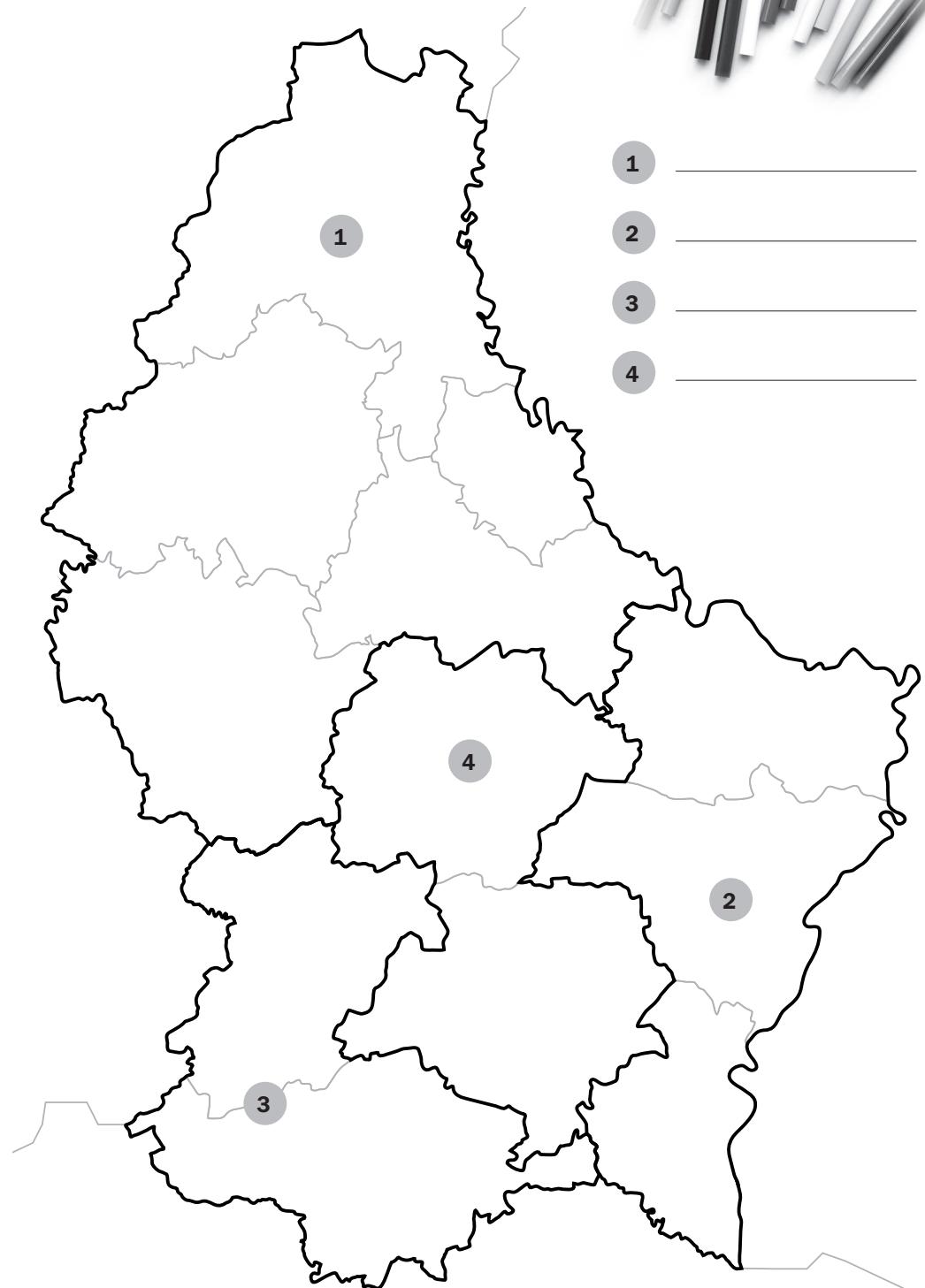
Comment s'appellent les député(e)s de ta circonscription élu(e)s au parlement et à quels partis appartiennent-ils/elles?

6. Tou(te)s les député(e)s élu(e)s ne siègent pas pendant cinq ans à la Chambre.

Au cours d'une législature, des député(e)s démissionnent ou sont nommé(e)s ministre ou secrétaire d'Etat. Est-ce que c'était le cas dans ta circonscription?



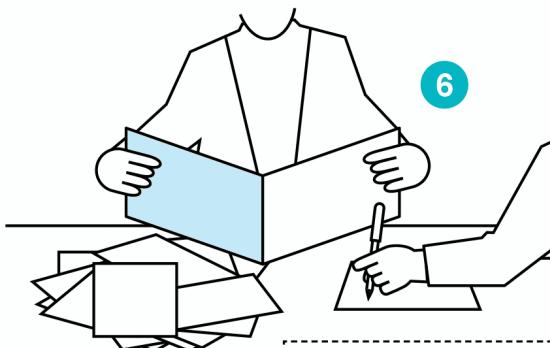
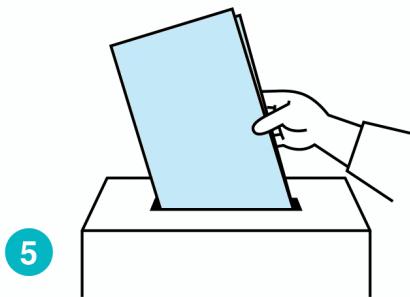
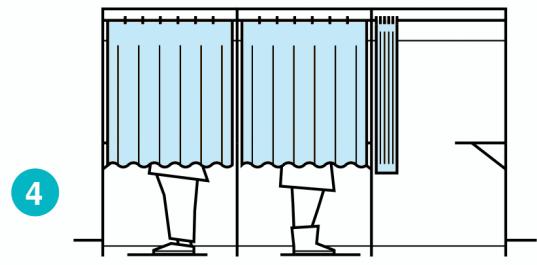
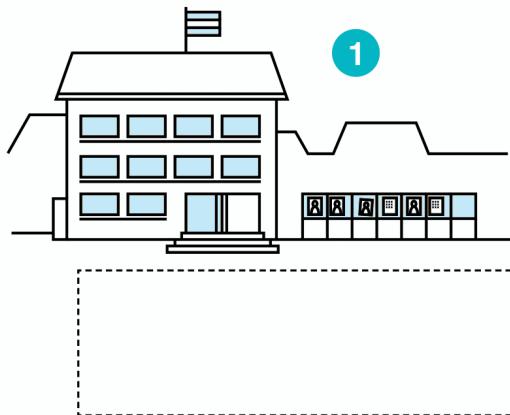
1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_



Les cantons et circonscriptions électoralles (Source: Ministère de l'Éducation nationale, Rose-Anne Bertoli, Georges Paulus, (éditeur), Trio 3, Luxembourg 2007, fiche de travail 2.5).

# Déroulement des élections

**Associe les textes aux pictogrammes correspondants !**



Le vote est secret. Je vais dans l'isoloir pour cocher mes candidat(e)s préféré(e)s.

Je vote dans la commune dans laquelle j'habite. Les bureaux de vote se trouvent en général dans les locaux de l'école fondamentale ou du centre culturel local.

Je dépose le bulletin, plié, dans l'urne. Il ne me reste plus qu'à attendre la publication des résultats des élections.

Après la fermeture des bureaux de vote, les scrutateurs/-trices comptent les voix. Ils transmettent les résultats au bureau centralisateur.

Je reçois le bulletin de vote mentionnant les candidates et candidats de ma circonscription électorale.

Je présente ma pièce d'identité.

## Le bulletin de vote

1. Complète le bulletin de vote fictif de la circonscription électorale de l'Est ci-dessous. Tu ne dois pas donner plus de voix qu'il n'y a de sièges à pourvoir pour la circonscription de l'Est. Regarde à nouveau le film. Il explique comment remplir un bulletin de vote.
2. Dépose ton bulletin de vote dans une urne.
3. Comptez les voix ! Quelques élèves jouent le rôle de scrutateurs/-trices, les autres peuvent être observateurs/-trices. Les scrutateurs/-trices comptent les voix.
4. Indiquez au tableau noir les résultats pour chaque parti et pour chaque candidat(e).

Pour les expert(e)s !



5. Quelle est la répartition des sièges dans la circonscription électorale de l'Est ? Analysez les résultats des élections. Vous trouverez un exemple de calcul sur le site internet [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu).

Élections législatives  
du 14 octobre 2018

Élection de 7 députés / circonscription électorale Est

Kammerwahlen  
vom 14. Oktober 2018

Wahl von 7 Abgeordneten / Wahlbezirk Osten

- 1      Partei für Fortschritt  
Parti du Progrès
- 2      Bürgerpartei  
Parti des Citoyens
- 3      Wohstandspartei  
Parti du Bien-être
- 4      Umweltschutzpartei  
Parti pour la Protection de l'Environnement
- 5      Partei fürs digitale Zeitalter  
Parti de l'Ère numérique

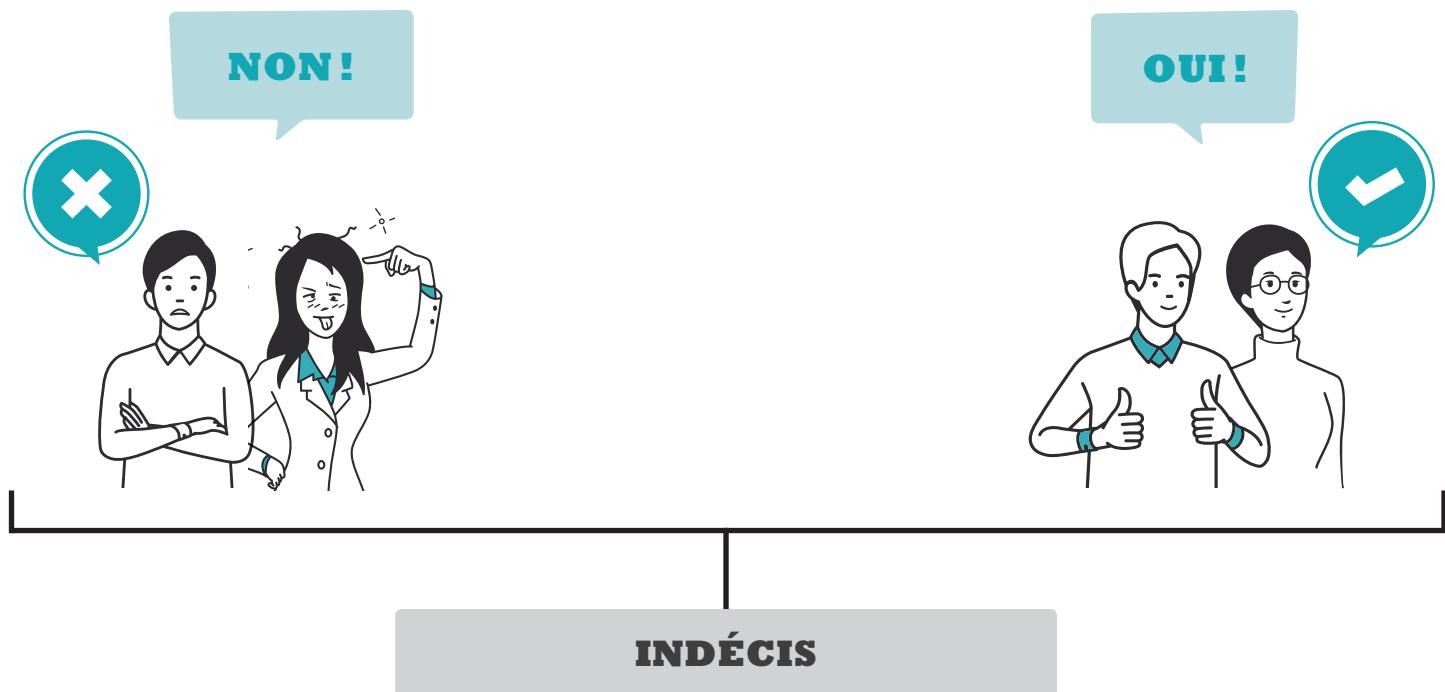
Véronique Meiers	
Michèle Bien	
George Allwell	
Jason Ferreira	
Julie Verne	
Martine Ney	
Josy Lumière	

Julie Hermès	
Fabrice de la Fontaine	
Marco Zockerkoup	
Wotan Buffet	
John Besos	
Gianni Borghese	
Stephanie Boskovic	

Mary-Lindsay Johannesson	
Charel Spoun	
Maryse Da Silva	
Liz Chanteclaire	
Ed Liné	
Freya Darwin	
Zoé Bäsch	

Laïka Lavenir	
Guy Sputnik	
Apollo Matos	
Guido Fibonacci	
Laïka Funk	
Henri Gembisch	
Guillaume Portail	

Adoptez un point de vue, échangez vos arguments, puis prenez à nouveau position!

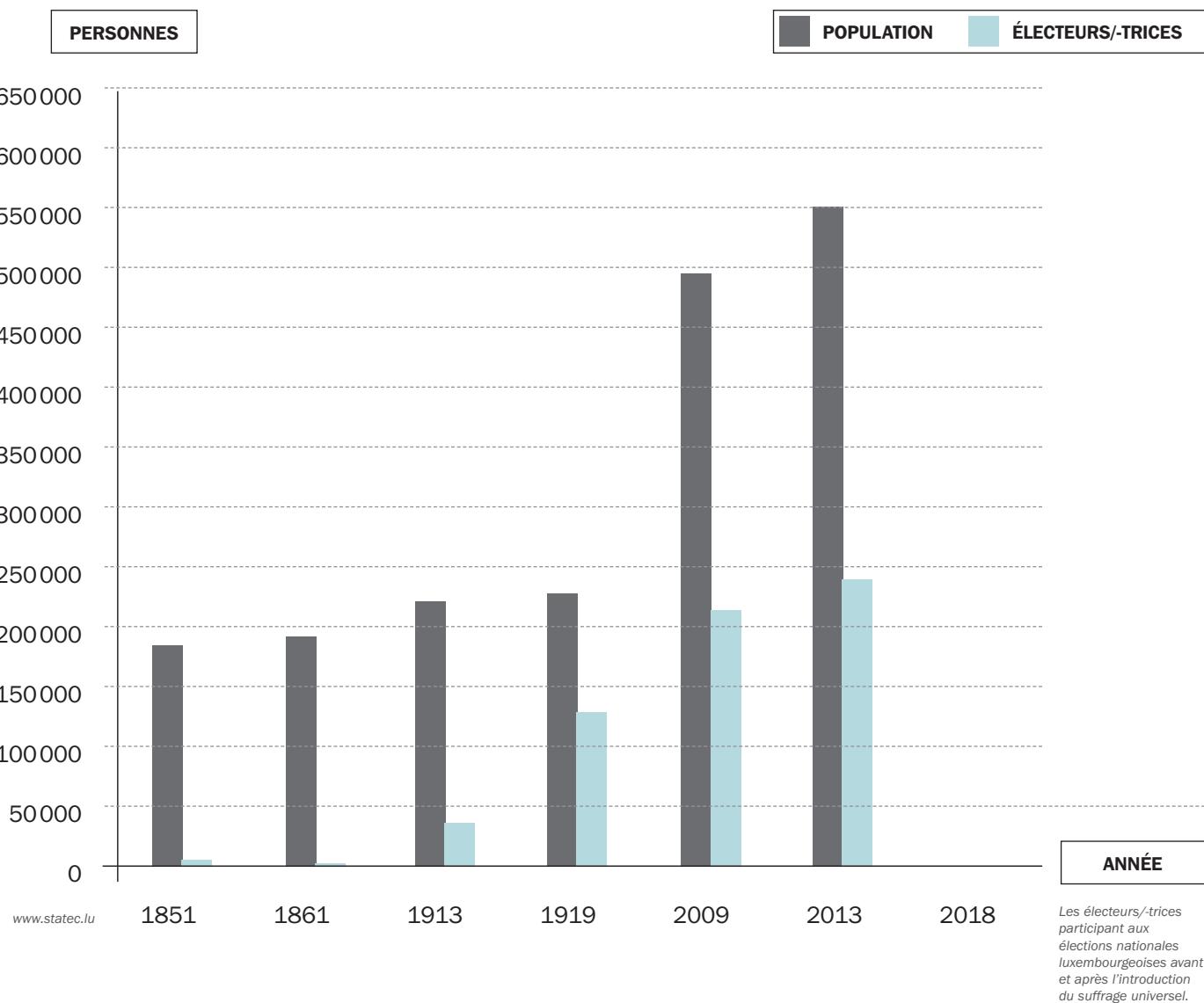


**Voici comment procéder :**

- Dressez une ligne à travers la salle de classe ou le long d'un mur. Au milieu de la ligne, indiquez «indécis». À l'une des extrémités, indiquez «oui» ou «pour» et à l'autre «non» ou «contre».
- On pose la question qui fait l'objet du débat. Positionnez-vous sur la ligne.
- Justifiez votre position et discutez de vos points de vue en classe.
- Votre opinion a-t-elle changé suite au débat ou bien avez-vous toujours le même point de vue? Après le débat, positionnez-vous à nouveau sur la ligne.

**Questions :**

- 1. Au Luxembourg, l'ensemble des citoyen(ne)s âgé(e)s de 18 à 75 ans doit voter sous peine de sanction. Penses-tu que le vote obligatoire doit être conservé ?**
- 2. Les jeunes de 16 à 18 ans devraient-ils avoir le droit de vote sans pourtant y être obligé ?**
- 3. Chaque personne âgée de 18 ans et plus et vivant au Luxembourg devrait-elle avoir le droit de vote ?**
- 4. Une personne ayant commis certains délits peut être privée de son droit de vote par le tribunal. Penses-tu qu'il s'agit d'une sanction lourde ?**



**Suffrage censitaire: Entre 1841 et 1919, le Luxembourg appliquait ce que l'on appelle le suffrage censitaire: seuls les hommes riches avaient le droit de voter et de se faire élire à partir de l'âge de 25 ans.**

- 1919** Le suffrage universel a été introduit en 1919. Tous les hommes et toutes les femmes à partir de l'âge de 21 ans et de nationalité luxembourgeoise ont eu le droit de voter et de se faire élire.
- 1972** Le droit de vote actif a été accordé aux personnes à partir de l'âge de 18 ans.
- 2003** Le droit de vote passif a été accordé aux personnes à partir de l'âge de 18 ans.

- 1. Qui avait le droit de voter avant 1919? Quelle en était la raison?**
- 2. Quelle est l'évolution du nombre d'électeurs par rapport à la population totale?**
- 3. Comment vois-tu cette évolution? Argumente ta réponse.**
- 4. Recherchez les chiffres pour l'année 2018 et insérez-les dans le diagramme.**